



DEVENEZ

MAÎTRE NAGEUR

BPJEPS certifié Activités Aquatiques et de la Natation

Les Objectifs

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

**PROCHAINE
SESSION**

**du 05/01/2026 au
19/12/2026**

Notre site de formation : Bordeaux

BPJEPS ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

Alternance : 644 h de formation sur 12 mois

976 heures en structure

Pour devenir un maître nageur professionnel et diplômé

La formation

- > La réglementation spécifique au milieu aquatique
- > Le secourisme et le sauvetage aquatique
- > La construction d'un projet pédagogique et d'enseignement
- > L'adaptation du jeune enfant au milieu aquatique
- > L'apprentissage des activités aquatiques et de la natation
- > La natation scolaire et l'aisance aquatique
- > Les connaissances en anatomie et en physiologie
- > La méthodologie de projet
- > Les structures professionnelles
- > L'Aquagym
- > Les techniques de nage

Le titre

- > BPJEPS Niveau 4 (équivalent baccalauréat)
- > Inscrit au RNCP sous le numéro 36248
- > Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- > Date de publication : 03/03/2022
Date d'échéance : 01/01/2027
- > Certification selon le référentiel diplôme
(<https://www.legifrance.gouv.fr/lod/id/JORFTEXT000033105450/>)

Les compétences

- > Concevoir un projet pédagogique
- > Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs de forme & de bien-être et d'enseignement des nages codifiées
- > Organiser la sécurité des activités aquatiques et des pratiquants dont il a la charge
- > Assurer la sécurité d'un lieu de pratique et dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau
- > Gérer un poste de secours et participer au fonctionnement de la structure

Les prérequis

- > Avoir 18 ans, être titulaire d'un PSE1 ou PSE2 en cours de validité, fournir un certificat médical de – de 3 mois à l'entrée en formation, être admis au BNSSA et si nécessaire fournir l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis, fournir une attestation de 400m nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum conforme (Cf. Modèle téléchargeable sur site internet)
- > Être mobile en France pour suivre la formation de 6 mois à Bordeaux et les 6 mois de stage dans l'un des 29 Villages SIBLU

Les Modalités d'évaluation *(telles que définies dans le référentiel)*

- > **UC1&2 :**
L'évaluation des UC1&2 est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien avec un jury
- > **UC3 :**
Conduire en sécurité, une séquence d'apprentissage de la natation ou de l'aisance aquatique, en milieu scolaire ou dans un milieu s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique.
- > **UC4 :**
 - Démonstration d'aisance technique : un 100 mètres dans les 4 nages enchaînés (départ plongé, en 1min50sec maximum) + un 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes.
 - Conduire en sécurité, une séance d'activités aquatiques en forme (20') + un entretien de 20 minutes maximum portant sur les activités de forme, santé et bien-être
 - Epreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité et sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation

Méthodes utilisées

Stade Formation s'appuie sur une mixité de méthodes pédagogiques afin de proposer un parcours de formation dynamique et diversifié, dont principalement les méthodes suivantes :

- > EXPÉRIENTIELLE
- > PARTICIPATIVE
- > PAR LA DÉCOUVERTE
- > INTERROGATIVE

BPJEPS ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

Alternance : 644 h de formation sur 12 mois

976 heures en structure

Pour devenir un maître nageur professionnel et diplômé

Le contrat d'apprentissage

LES + POUR L'APPRENTI

- > Se former à un métier grâce à l'alternance et obtenir un diplôme
- > Bénéficier du statut de salarié
- > Bénéficier de la prise en charge de la formation et d'un accompagnement personnalisé
- > Se construire une expérience de terrain et une place dans une structure
- > Pérenniser son emploi

CONTRAT D'APPRENTISSAGE SIBLU

- > La formation vous permet de bénéficier automatiquement d'un contrat d'apprentissage avec SIBLU*
- > Hébergement pris en charge au sein du Village SIBLU de votre rattachement pendant la période en entreprise
- > Une véritable expérience en Village vacances SIBLU

*Formation accessible sous réserve d'avoir été sélectionné aux entretiens préalables à l'embauche

La rémunération de l'apprenti

Salaire	-de 18ans	18-20ans	21-25ans	+ 26ans
1ère année	486 € (Brut : 486€)	774 € (Brut : 774€)	943 € (Brut : 954€)	1612 € (Brut : 1801€)
2ème année	702 € (Brut : 702€)	913 € (Brut : 918€)	1054 € (Brut : 1099€)	1612 € (Brut : 1801€)
3ème année	962 € (Brut : 990€)	1152 € (Brut : 1207€)	1299 € (Brut : 1405€)	1612 € (Brut : 1801€)

Calculée sur la base du SMIC au 1er Novembre 2024 et application au 1er Mars 2025

INFOS PRATIQUES

- > Lieu de Formation :
Stade Formation
📍 27 avenue de Virecourt
Artigues-près-Bordeaux
✉ contact@stadeformation.fr
- > Jours de formation en centre :
Du lundi au vendredi
- > Coordinateur pédagogique :
Diane : 06.99.81.72.69 - diane@stadeformation.fr
- > Tarifs :
En contrat d'apprentissage la formation est prise en charge selon le coût du contrat.
Sans prise en charge par un OPCO : 8,50 €/H **
Avec prise en charge par un OPCO : de 12 €/H à 15 €/H selon contrat.
Avec prise en charge Pôle Emploi : 8,50 €/H **
** hors certifications et frais de dossier.
- > Résultat de la promo 23-24 : 100% d'obtention

FORMATION ACCESSIBLE A TOUT PUBLIC Y COMPRIS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC UNE SPECIFICITE